

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2011

Tacoignières,
Le 28 juin 2011
À 20 H 45,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : Ludovic Gastinois

Présents: Mmes Catherine Brun, Jocelyne Fréquant, Dominique Lemaire,
MM. Jean-Jacques Mansat, Gérard Faure, Alain Pierre, Erwan Nédelec, Ludovic Gastinois,
Christian Jacques, Bernard Mignot

Absents excusés : Mmes Sylvia Perrier, Céline Léger (pouvoir à G. Faure), Valérie Piovan (pouvoir à A. Pierre)
M. Patrice Le Bail (pouvoir à J.J. Mansat)

Absente : Mme Jacqueline Fornasiero

**1°) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES
15 AVRIL ET 17 JUIN 2011**

Après lecture des comptes rendus, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 15 avril et 17 juin 2011.

2°) FINANCES

2.1 Point sur les finances au 27 juin 2011

La balance des finances communales présente un excédent de 22 949 € en section de fonctionnement et 15 714 € en section d'investissement soit un soldede 38 663 €. Ce solde tient compte du pré mandatement des règlements du solde des travaux d'enfouissement, de la contribution du SDIS et autres petites dépenses.

2.2 Subventions notifiées :

Dans le cadre de la DETR une subvention de 16 101 € nous a été notifiée pour la réalisation de la rue du Lavoir. Une subvention de 4 000 € nous a aussi éténotifiée pour la mise en place de 2 TNI.

2.3 Achat terrain SNCF (ancienne parcelle maison du garde barrière)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2011 proposant d'acquérir auprès de la S NCF, une parcelle de terrain cadastrée B397 pour partie (lot A) d'une surface d'environ 990 m2 aux abords du passage à niveau n°22,

Considérant le courrier de la SNCF en date du 15 juin 2011, acceptant l'offre d'achat de la commune à 8 € net le m2 après avis de France Domaine,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée B397 en partie (lot A) au prix de 8 € le m² net vendeur,
- Prend à sa charge les frais accessoires nécessaires pour cette acquisition,
- Prend à sa charge les frais d'établissement et de maintien d'une clôture défensive à la nouvelle limite d'emprise du domaine ferroviaire.

Après contact avec les représentants de la SNCF, une réunion pourrait avoir lieu afin d'envisager le devenir des terrains SNCF.

2.4 Attribution des subventions aux associations communales

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour l'année 2011,
Considérant l'organisation des fêtes de la Saint Jean et du 14 juillet, réalisée par l'association SLC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Rappelle** qu'aucune subvention ne sera versée en l'absence de présentation des bilans, du procès-verbal d'Assemblée Générale et d'un état du nombre d'adhérents par commune de résidence,
- **Attribue** les subventions de fonctionnement pour l'année 2011 aux associations suivantes :
 - **Associations communales**

ACPG Section d'Orgerus	400 €
ARHGT	385 €
Club Athlétisme Jeunesse	100 €
Les Ateliers musicaux	200 €
Papier crayon	200 €
RécréaKids	200 €
Tacoignièrès SLC	840 €
USEP école de Tacoignièrès	300 €
 - **Associations extérieures**

AS Bazainville	100 €
OGEC Sainte Jeanne d'Arc	40 €
- **Dit** que le montant de ces subventions pourra être revu en fonction des rapports d'activité et financier des associations,
- **Décide** de verser à l'association SLC :
 - Une subvention complémentaire de 600 € représentant la participation communale à l'organisation de la fête de la Saint Jean 2011,
 - Une subvention complémentaire de 400 € représentant la participation communale à l'organisation de la fête du 14 juillet 2011,
- **Dit** que ces subventions complémentaires seront versées à l'association SLC après service fait.

2.5 Contrat d'entretien des espaces verts

Vu la proposition de renouvellement de contrat de l'entreprise « Terre et Paysage », pour l'entretien des espaces verts, réactualisée à 14 241,60 € HT,

Vu la proposition de renouvellement à l'identique pour le traitement des aires minérales réactualisée à 2 256,10 € HT

Vu le coût proposé pour l'entretien supplémentaire de la rue de Tessé établi à 1 400 € HT,

Vu le coût proposé pour l'égagement rue des Vignes et rue du Maronnell établi à 720 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de renouveler** pour un an, le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise « Terre et Paysages » pour un montant de **14 241,60 € HT**
- **Décide d'accepter** l'offre de prix concernant l'égagement rue des vignes et rue du Maronnell, pour un montant de **720 € HT**
- **Ne donne aucune suite** aux autres offres de prix.

3°) TRAVAUX

3.1 Travaux d'enfouissement des réseaux Rues des Bas Fonceaux, des Brices et des des Houx

Les travaux de génie civil concernant l'enfouissement du réseau Téléphonique et du réseau électrique sont terminés. Il reste à effectuer les travaux de câblage et raccordement des riverains. Une réunion de chantier est prévue le 29/06 afin d'identifier « les restes à faire ».

3.2 Cour de l'école et plateau d'évolution

La société ALTRAD MEFRAN va procéder à l'installation des jeux. Une partie du matériel est entreposé dans nos locaux, l'autre partie, refusée pour non-conformité doit être livrée prochainement. La réalisation d'une partie de clôture sera réalisée pendant les vacances.

3.3 Voirie rue du lavoir

Foncier Expert a réalisé le dossier technique concernant la réalisation de la rue du Lavoir.

Les dates prévisionnelles sont les suivantes :

Lancement de la consultation : début juillet

Dépouillement des offres et négociations : début août

Début de réalisation : 2^{ème} quinzaine de septembre (durée prévue : environ 6 semaines).

4°) URBANISME

4.1 Avancement modification du PLU

Une première réunion avec Mme Thévenin de la DDT/STAM a permis d'identifier les modifications à prendre en compte afin de rédiger un nouveau règlement. Le point important reste le fait qu'il n'est pas possible de toucher au zonage quand celui-ci est classé en NC. Toutes les autres modifications peuvent être prises en compte dès lors qu'elles restent en conformité avec les nouvelles règles du Grenelle de l'environnement et les différents plans ou schéma qui nous sont opposables.

Un premier document de travail nous sera transmis pour la fin du mois de juillet.

4.2 Tribunal Administratif : Recours Georges Cauchoix

Monsieur le Maire rappelle que la commune a exercé son droit de préemption en date du 19 décembre 2008 sur la parcelle de bois cadastrée B114, classée en espaces naturels sensibles et que Monsieur Georges Cauchoix, acquéreur potentiel de ce bien a déposé un recours en annulation de cette décision en date du 19 juin 2009.

Le Tribunal a tranché en date du 4 avril 2011 en faveur de M. Cauchoix et décidé d'annuler la décision de préemption de la parcelle section B n° 114, du 19 décembre 2008, critiquée sur des questions de forme.

La commune décide de renoncer à faire appel de cette décision.

5°) INTERCOMMUNALITE

5.1 CCPH

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le Préfet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 35,

Vu le projet départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet pour le département des Yvelines et présenté le 28 avril 2011, à la commission départementale de coopération intercommunale, Considérant que l'avis du conseil municipal de Tacoignières, commune membre de la communauté de Communes du Pays Houdanais, doit être exprimé dans les 3 mois suivant cette saisine, et qu'à défaut son avis serait réputé favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accueille** très favorablement le projet de rattachement à la CC Pays Houdanais, de la Hauteville qui est totalement et naturellement partie prenante du bassin de vie houdanais ;
- **Accueille** également très favorablement le projet de rattachement à la CC Pays Houdanais, des communes de Villette et Rosay qui doivent ainsi permettre de conforter le pôle de services de proximité que constitue la commune de Septeuil et faciliter ainsi la vie de leurs habitants ;
- **Indique** que l'adhésion des deux communes de Rosay et Villette doit être indissociable l'une de l'autre ;
- **Ajoute** que le rattachement à la CC Pays Houdanais n'exclut pas qu'à l'avenir, pour les communes du Nord de la CCPH, que des accords de coopération avec la CAMY puissent permettre par exemple de faciliter les liaisons de transport vers ce pôle central que constitue l'agglomération mantoise ;
- **Souhaite** que le rattachement de la commune de Behoust et Flexanville à la CC Pays Houdanais puisse être étudié plus à fond car il serait susceptible de conforter, à l'instar de Rosay et Villette pour Septeuil, le pôle de services que constitue la commune d'Orgerus et permettrait aussi une indispensable simplification de la construction intercommunale pour notamment certaines des activités à la carte du Sivom de Houdan ;
- **Regrette** très profondément le projet de rattacher la commune de Gambais à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines-Montfort, car :
 - La commune de Gambais est totalement solidaire de la vie du pays houdanais, que ce soit par les habitudes de vie, de travail, de consommation de services, de loisirs, de commerces ou que ce soit par rapport aux enjeux économiques, environnementaux, ou de services qui s'imposent à la commune dans le cadre de son appartenance à différentes structures intercommunales, différentes problématiques comme celle des bassins versants des rivières...etc.
 - Sa non adhésion à la CC Pays Houdanais conduirait à perpétuer des structures syndicales dont les membres seraient la CC Pays Houdanais et la commune de Gambais ou à demander à la commune de Gambais de se retirer de ces structures, ce qui n'est pas souhaitable pour les habitants usagers ou consommateurs ;

- **Demande** à M. Le Préfet de reconsidérer la position qu'il a prise en ce qui concerne le rattachement de Gambais qui a naturellement sa place dans la CC Pays Houdanais ;
- **Déclare** son opposition à envisager que la CC Pays Houdanais prenne la compétence en matière d'alimentation d'eau potable et en matière d'assainissement collectif, et souhaite l'approfondissement du transfert de compétence dans d'autres domaines que ceux-là. Ce pourrait être le cas, avec l'entrée dans la CC Pays Houdanais de la Hauteville, Behoust, Flexanville et Gambais, en matière de gestion de la piscine du Pays Houdanais, des équipements liés aux collèges (gymnases et terrains de sport liés aux collèges, parkings), en matière de circuits spéciaux pour le ramassage scolaire ce qui conduirait donc à la suppression du Sivom de Houdan et sans doute à la naissance d'une Autorité Organisatrice de Transport de proximité capable de porter circuits scolaires spéciaux, transports à la ligne d'intérêt local ou de lignes inter- communautés ;
- **Demande** que la CC Pays Houdanais soit auditée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Développement économique

- Accueil des entreprises créées depuis plus de 5 ans, qui pourront désormais louer des locaux dans l'hôtel-Pépinière d'entreprises de l'Espace Prévôté à Houdan.
- Réalisation d'un rond point dans la ZAC de la prévôté à hauteur de l'hôtel Crépuscule.
- Dépôt d'une demande de permis de construire du magasin Intermarché pour une extension de ses installations et prescriptions techniques et financières liées à la délivrance du permis de construire.
- Achats et cessions de terrains.

Environnement

- Réalisation d'un crapauduc à Condé sur Vesgre.

Maison des services publics

- Achat par la CCPH à la commune de Houdan de la longère de la ferme Deschamps qui sera réhabilitée pour y installer la maison des services publics « La Passerelle ».

6°) AFFAIRES DIVERSES

6.1 Proposition pour changement d'adresse du bureau de vote

Il est possible de modifier la localisation du bureau de vote. Cette modification pourrait pallier la mise aux normes « handicapés » de la salle du conseil actuelle, qui doit intervenir pour le début 2015.

Le bureau pourrait être transporté au rez-de-chaussée du bâtiment socio éducatif, rarement occupé le dimanche. Ce local de plein pied et équipé de sanitaires handicapés, est accessible en fauteuil, et répond aux normes handicapés applicables au 01/01/2015.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au transfert du bureau de vote au rez-de-chaussée du bâtiment socio éducatif.

6.2 Pont de l'ascension 2012

L'Education nationale reconduira l'expérience de 2011. La journée du vendredi 18 mai 2012 sera reportée au mercredi 9 mai 2012 dans les écoles maternelles et primaires et aux mercredis 2 et 9 mai après midi dans les collèges. Ces reports ont reçu l'aval de toutes les parties prenantes.

6.3 Relation avec la Gendarmerie

La brigade de Houdan – Maulette évoque le principe de réunions publiques réunissant les habitants et les gendarmes en charge de la sécurité publique. Le dialogue sans cesse renouvelé est le vecteur d'une vraie

amélioration dans la lutte contre les atteintes aux biens qu'ils soient privés ou publics et l'occasion de renforcer les contacts entre la population et les gendarmes.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'organisation de ces réunions publiques.

6.4 Brocante 2011

La brocante a rencontré un franc succès. La recette nette s'élève à **2 219,70 €**, montant qui sera entièrement reversé à la Caisse des Ecoles. Il est rappelé que la Caisse des Ecoles n'est pas exclusivement dédiée aux classes primaires et maternelles. Des actions peuvent être réalisées en direction des élèves des collèges.

6.5 Fête du 14 juillet 2011

Les festivités auront lieu le mercredi 13 juillet au soir. Rendez-vous est donné au foyer rural dès 19h autour d'un apéritif. La retraite aux flambeaux démarrera à 22h suivi du tir du feu d'artifice vers 23h. Le bal traditionnel clôturera les festivités.

La séance est levée à 00h13.